

PRÉVENIR OU LIMITER LES REDRESSEMENTS DE L'URSSAF

2 jours (à titre indicatif)

SÉCURISER SES PRATIQUES DE PAIE

L'annonce de la visite d'un contrôleur URSSAF n'est jamais une bonne nouvelle pour les employeurs. La législation sociale est complexe, en constante évolution et le pouvoir de contrôle des inspecteurs n'a jamais été aussi étendu. Au final, même les entreprises les plus vertueuses finissent par douter de la conformité de leurs pratiques de paie, et un redressement apparaît souvent comme inéluctable. Avec cette formation intra sur l'URSSAF, vous verrez qu'il est possible de limiter le risque de redressement, en maîtrisant les mécanismes d'exonération ou de réduction de cotisations, et en faisant preuve de vigilance sur certains points

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

Ce programme est mis à jour en temps réel pour intégrer les dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles en matière de paie et de contrôle URSSAF, notamment les règles de réduction de cotisations et de plafonnement, la publication de la charte du cotisant contrôlé sur le BOSS, ainsi que les évolutions des procédures de contrôle et de recouvrement (décrets n° 2025-887 du 4 septembre 2025 et n° 2025-1338 du 26 décembre 2025).

LES ÉLÉMENTS EXONÉRÉS DE COTISATIONS SOCIALES

- › Certaines primes
 - panier
 - transport et forfait mobilité durable
 - médaille du travail, PPV, ...
- › Les frais professionnels
 - différents types de frais
 - BOSS : les frais d'entreprises deviennent des frais professionnels
 - systèmes de remboursement
 - limites d'exonération
- › Certaines indemnités de rupture : calcul de la limite d'exonération

Exemples d'application

LES CAS PARTICULIERS À INTÉGRER

- › Les avantages en nature
 - les différents types d'avantages
 - les repas d'affaire deviennent des avantages en nature au-delà de cinq repas par mois
 - la valorisation des avantages en nature
- › La CSG/CRDS : personnes assujetties et base de calcul
- › Versement mobilité : les cas d'exonération
- › Réintégration sociale des excédents de retraite supplémentaire et de prévoyance
- › Base du forfait social

Cas pratique

LA GESTION D'AUTRES ÉLÉMENTS DE PAIE CONTRÔLÉS PAR L'URSSAF

- › L'épargne salariale
 - intéressement
 - participation
 - abondements patronaux
 - retraite supplémentaire
- › Avantages octroyés par le CSE et cotisations sociales
- › Avantages consentis par des tiers
- › Le calcul du plafond de Sécurité Sociale

Exemples d'application

LES RÉDUCTIONS DE COTISATIONS

- › Réduction générale de cotisations sociales
- › Réductions zonées, déduction forfaitaire spécifique, ...
- › Réduction de cotisation Allocations Familiales et Assurance maladie
- › Exonération sur les heures supplémentaires

LE CONTRÔLE URSSAF : LES NOUVEAUTÉS ISSUES DU DÉCRET DU 26 DÉCEMBRE 2025

- › Procédure et déroulement du contrôle
- › Droits et obligations du cotisant : portée juridique de la charte du cotisant contrôlé publiée sur le BOSS
- › Issue du contrôle : lettre d'observations, réponse motivée de l'organisme, mise en recouvrement, traitement des trop-versés
- › Contentieux et rescrit social
- › Solidarité financière en cas de travail dissimulé

OBJECTIFS

Préparer le contrôle URSSAF.
 Appliquer correctement la réglementation incluant les nouveautés en paie pour limiter le risque de redressement.
 Anticiper les questions potentielles de l'URSSAF.
 Argumenter face au contrôle de l'URSSAF.
 Identifier les situations à risque de solidarité financière en cas de travail dissimulé et les conséquences pour l'entreprise.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une formation permettant un tour d'horizon complet des principaux motifs de redressement : avantages en nature, CSG/CRDS, primes et indemnités...
 Une approche pratique des différents mécanismes d'exonération et de réductions de cotisations, actualisés selon les toutes dernières évolutions législatives

PROFIL DES PARTICIPANTS

Responsables et gestionnaires des services paie/comptabilité ou RH/personnel, directeurs financiers, collaborateurs en relation avec l'URSSAF
 Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'embarquement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

MODALITÉS PRATIQUES

Réf : YRED
 Formacode : 32688 / 13303
 Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.